

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an 2026, le 28 mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : Martine PY, Pierre BOYER, Joëlle DAVID FERRIGNO, Jean-Pierre Gérard BERTRAND, Jean-Pierre Pit BERTRAND, Brigitte LEBIODA, Marie MERENTIE, Véronique MUSCAT, Renée NOUGUIER, Fabien ROUX, Michel ROUX.

Secrétaire de séance : Pierre BOYER.

En présence de la secrétaire générale de mairie, Nadine EYRAUD.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'est formulée au sujet du procès-verbal du dernier conseil municipal du 23 avril 2026.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire lit l'ordre du jour, à savoir :

- Propositions de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- Biens sans maître ;
- Demande de pâturage ;
- Subventions 2026 aux associations ;
- Coupe affouagère 2027 ;
- Référent déontologue ;
- Modernisation du réseau d'eau potable : avenant n°1 Saunier Infra ;
- Servitude de passage parcelle C241 ;
- Remboursement de frais ;
- Renouvellement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au centre de gestion ;
- Subvention école de Poligny ;
- Questions diverses/informations.

Madame le Maire pose la question suivante aux élus « est-ce que cet ordre du jour vous pose une problématique de conflit d'intérêt » ?

Les élus concernés par un point de l'ordre du jour sortiront de la salle du conseil le moment venu.

PROPOSITIONS DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune. Elle est composée de 7 membres : le Maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires. Depuis 2020, le Maire doit vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs de la commune. Il doit être tiré au sort 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Il résulte du tirage au sort Madame ou Monsieur :

Marie-Aline CHAUVIN, Jean-Yves ABRARD, Jacqueline ROUDET, Emile MURET, Jean-Pierre Yves BERTRAND, Josiane GABAY, Cécile HERRERO-BOUE, Gérard CADIOU, Séverine BOSQUET, Fabien ROUX, Janine LEDUC, Jean-Pierre Gérard BERTRAND, Anne BERTHO, Christine BARANCOURT, Brigitte LEBIODA, Joël GIRAUD-GUIGUES, Vincent

BREBANT, Corinne JACQUET, Françoise MONTARROS, Sarah LEROY, Françoise CAMBIEN, Marie-Claire MEYER, Mélanie WATEL, Michel CREISSARD.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

BIENS SANS MAÎTRE

Madame le Maire rappelle au conseil qu'il a été procédé à l'inventaire et à l'ouverture de la procédure de « biens immobiliers proprement sans maître » : biens immobiliers sans héritier connu au titre de l'article L 1123-1 du CGPPP (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) sur son territoire.

Cette procédure permettra, à défaut de présentation d'un héritier qui établira ses droits par un acte notarié, de les intégrer dans le patrimoine immobilier privé de la commune.

Ce recensement de biens immobiliers est affiché sur la commune depuis le mois d'août 2025.

Les parcelles suivantes ne font l'objet d'aucune mesure de justification d'un droit de successibilité en propriété sur les biens au nom de la personne concernée.

Nom Prénom	Date Naissance	Section	n°	Lieu-dit	Contenance en m²
AMAR Clémence	/	A	397	Lacou	175
AUTARD Pierre	/	D	143	Bas Clots	2 306
BERTRAND Emile	/	B	14	Clot Aubert	2 880
		C	146	Loupette	4 605
		C	147	Loupette	2 840
		C	148	Loupette	2 975
		C	627	La Blache du Preyre	980
BERTRAND Lucie et Marie Elise	1893 / 1895	C	412	La Ville	405
BERTRAND Marguerite	/	B	647	Champ Jouvent	540
		C	140	Loupette	310
		C	145	Loupette	720
		C	176	Loupette	800
		C	291	Le Cros	200
		C	541	Le Villard	555
		C	674	Dessus la Viere	1 510
		C	837	Plarenq	1 250
		C	877	Plarenq	31
		C	878	Plarenq	769
		C	920	Les Peyres du Cougnet	680
		D	231	Font Froide	1 930
		D	265	Le Devez	5 390
		D	284	Miarouse	730
BLANC Jean Baptiste	/	B	1163	Le Serre	1 488
		C	94	Pousterlle Combe Mazouiere	1 570
		C	184	Loupette	1 450
		C	216	Loupette	730
BOYER Charles César	1917	A	226	La Guinguette	169
BOYER Joanes	/	B	943	Le Laus	1 740
BRUNET Dérisé et PRAZ Denise	1902	B	438	Champ la Vache	2 960
DUSSERRE Celestin Joanny	/	C	161	Loupette	2 220

DUSSEYRE Celestin Joanny	/	C	294	Le Cros	770
		C	312	Coustellieres	1 120
		C	322	Peyres du Renard	200
		C	553	La Combe des Bacons	1 820
		C	557	La Combe des Bacons	4 230
		C	592	Le Serre du Collet	1 920
		D	210	Les Urgieres	1 950
		D	219	Les Urgieres	760
ENCOYANT François Ernest	1896	C	1045	Le Villard	22
FABRE Marie Léontine	1895	B	217	Coste de Barret	2 214
FAURE Maurice	/	B	42	Clot Aubert	4 000
FLEUR René Modeste	/	B	995	Les Combettes	1 300
		B	996	Les Combettes	870
		C	79	Pousterlle Combe Mazouiere	1 800
		C	93	Pousterlle Combe Mazouiere	3 080
GAUTHIER Joseph Auguste	1904	C	107	Rieou des Jallets	1 130
		C	372	Le Rivet	1 553
		C	514	Le Villard	2 160
		C	748	Le Serre du Pinet et les Costes	3 248
		C	767	Le Serre du Pinet et les Costes	1 830
		C	768	Le Serre du Pinet et les Costes	15 190
		C	769	Le Serre du Pinet et les Costes	80
		C	789	Gueytieres	600
		C	790	Gueytieres	474
		C	812	Gueytieres	371
		C	838	Plarenq	2 100
		C	860	Plarenq	742
		C	861	Plarenq	7 265
		D	31	Clot Choussou	1 050
		D	40	Piponson	1 430
		D	41	Piponson	6 180
		D	193	Le Dourle	1 350
		D	253	Le Devez	580
		D	255	Le Devez	2 530
		D	267	Le Devez	1 120
		D	268	Le Devez	3 900
		D	270	Le Devez	6 930
		D	275	Le Devez	5 160
		D	295	Miarouse	1 730
LAGIER Rosine	/	B	213	Coste de Barret	972
LAURENT Marius et Agathe	/	B	964	Le Forest	2 150
		B	970	Le Forest	310
		B	973	Le Forest	658
		B	974	Le Forest	960
		B	1051	Pra Boyer	1 720
MANEL Denis	/	B	123	Coste Salla	1 440
MANEL William	/	C	388	La Ville	2 074
		C	391	La Ville	500

PELLISSIER Alphonse Pierre Julien	/	B	1408	Dournailles	125
PELLISSIER François	/	B	106	Coste Salla	680
		B	162	Les Escloutous	3 180
		B	216	Coste de Barret	740
		C	284	Le Cros	770
		C	686	Dessus la Viere	2 320
		C	727	Le Serre du Pinet et les Costes	868
		C	743	Le Serre du Pinet et les Costes	847
		D	162	Les Chaups	998
POURROY David	/	C	723	Le Serre du Pinet et les Costes	1 720
		C	770	Le Serre du Pinet et les Costes	105
		C	771	Le Serre du Pinet et les Costes	2 370
		C	825	La Blache	425
		C	826	La Blache	623
ROBERT Marcel Emile	/	B	947	Le Plane	3 047
ROUSSEL Joseph	/	B	1004	Les Combettes	218
		B	1013	Les Combettes	670
VALLA Philomen	/	B	822	Serre Andrieu	1 170
		B	831	Serre Andrieu	4 540
VILLARD Hippolyte	/	B	81	La Condamine	920
		B	854	Serre Andrieu	1 605
		C	85	Pousterle Combe Mazouiere	2 470
		C	116	Rieou des Jallets	1 852

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une abstention, décide :

- D'intégrer les biens sans maître listés plus haut au patrimoine immobilier privé de la commune ;
- De communiquer cette décision dans les organes de presse locaux ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

DEMANDE DE PÂTURAGE

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Madame Anaïs MOTTE, jeune agricultrice à Saint Bonnet, reçu en décembre 2025, relatif à une demande de location de terres appartenant à la commune.

Cette demande de pâturage concerne 13 parcelles de la forêt communale non soumise à l'ONF (Office National des Forêts).

Parcelle Section et N°	Lieu-dit	Surface demandée	Surface cadastrale
D 11	Clot Choussou	0,3060	0,3060
D 403	Clot Choussou	1,3580	5,6303
D 14	Clot Choussou	0,0370	0,0370
D 9	Clot Choussou	0,2400	0,2400
D 404	Clot Choussou	0,8500	0,8500
D 329	Clot Choussou	0,1687	0,1687
D 20	Clot Choussou	0,2820	0,2820

D 297	Miarouse	0,0700	0,0700
D 302	Miarouse	1,5391	17,696
D 286	Miarouse	0,4990	0,9470
D 60	Le Forest	1,4251	5,6430
D 244	Font Froide	0,5240	1,4251
D 241	Font Froide	0,0890	0,0890
Total		7,3879	33,3841

Pour 5 de ces parcelles, la surface totale cadastrale n'est pas demandée du fait qu'une partie boisée y figure.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder cette demande de pâturage ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention de pâturage pour toutes les surfaces cadastrales citées soit 33,3841 hectares et non les surfaces demandées dans le courrier, et en excluant l'abattage d'arbres dans les parties boisées ;
- De demander à ce que le sentier botanique Dominique Villars ne soit pas entravé de clôture de pâturage ;
- De déterminer une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 ans pour un coût annuel de 165,00 €.

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire signale que la Commission de la Vie Associative s'est réunie le 22 mai pour une pré-étude des demandes de subventions reçues.

Les élus concernés sortiront de la salle le moment venu.

Les demandes de subventions des associations validées par la commission sont présentées aux élus.

Le conseil municipal se prononce de la manière suivante :

- **Association Dominique Villars (ADV) :** Les bénévoles de l'ADV organisent des sorties « nature » tout au long de l'année.

Monsieur Pierre BOYER, membre de l'association Dominique Villars, se retire au moment du vote.

En 2025 : 500 €

En 2026 : 500 € demandés et accordés

- **Comité des fêtes :**

Monsieur Michel ROUX, Monsieur Fabien ROUX et Madame Marie MERENTIE, membres du comité des fêtes, se retirent au moment du vote.

En 2025 : 2 500 €

En 2026 : 2 500 € demandés et accordés

- **Association Prégentil-Montorcier Lycée Poutrain :**

En 2025 : aucune

En 2026 : 150 € accordés

- **Bien chez soi :** L'association organise les soins à domicile ainsi que des animations et des rencontres pour les usagers.

Madame Martine PY, membre de l'association Bien chez soi, se retire au moment du vote.

Le vote se fait sous la présidence de Monsieur Pierre BOYER, 1^{er} adjoint.

En 2025 : 150 € avec une adhésion de 12 €

En 2026 : 200 € accordés avec en sus une adhésion de 12 €

- **Bien danser bottes :**

Monsieur Michel ROUX, Monsieur Fabien ROUX et Madame Véronique MUSCAT se retirent au moment du vote.

En 2025 : 150 €

En 2026 : 150 € accordés

- **Amicale des donneurs de sang Champsaur Valgaudemar :**

En 2025 : 100 €

En 2026 : 100 € accordés

- **Restos du cœur Hautes-Alpes :**

En 2025 : 100 €

En 2026 : 100 € accordés

Les demandes de subvention sans dossier complet malgré une relance de la Mairie n'ont pas été prises en compte.

D'autres demandes ont été adressées en mairie, mais n'ont pas été retenues cette année par la commission.

COUPE AFFOUAGERE 2027

Madame le Maire informe le conseil que l'Office National des Forêts (ONF) n'a pas prévu de coupe affouagère pour 2027.

Afin de ne pas léser les habitants qui se chauffent au bois, Madame le Maire propose de réaliser, comme l'année dernière, une coupe « à blanc » sur des terrains communaux :

- Parcelles B 825 et B 826 Route de Pont Valla ;
- Parcelle B 817 au bord du Drac.

Cette coupe sera composée de pins et de hêtres (fayards).

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de désigner comme garants Michel ROUX, Fabien ROUX, Jean-Pierre BERTRAND (Pit) et Marie MERENTIE.

Les inscriptions se feront à l'automne avec un délai d'exploitation des lots au 31 décembre 2027. Le montant de la taxe d'affouage est fixé à 30,00 €.

REFERENT DEONTOLOGUE

La Loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022 prévoit dans son article 218 la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue » chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local (article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le référent déontologue a pour rôle d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liées, par exemple, aux

situations de conflit d'intérêt dans lesquelles ils peuvent se trouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Depuis le 1^{er} juin 2023, les collectivités ont l'obligation de désigner, par délibération un référent déontologue pour les élus.

Madame le Maire précise que lors du conseil municipal du 9 novembre 2023, les élus avaient validé la désignation de Monsieur Michel ALLHEILIG comme référent déontologue.

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner à nouveau Monsieur Michel ALLHEILIG comme référent pour une durée de 3 ans qui sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la proposition de Madame le Maire,
- Autorise cette dernière à signer tout document afférant à ce dossier.

MODERNISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE : AVENANT N°1 SAUNIER INFRA

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre Gérard BERTRAND pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Le conseil municipal du 31 août 2023 a validé la proposition du cabinet SAUNIER Infra, pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la modernisation du réseau d'eau potable de la commune pour un coût de 74 250 € HT soit 89 100 € TTC.

La commune a reçu le 10 avril un avenant n°1 d'un montant de 5 150 € HT soit 6 180 € TTC.

Cet avenant a pour but de rémunérer le maître d'œuvre pour les prestations relatives aux travaux supplémentaires divers demandés et rendus nécessaires pour la réalisation du chantier. Il comprend également la gestion administrative de ces prestations englobant notamment l'antenne du Marthouret, la pose de nombreux regards supplémentaires pour les poteaux incendie, la reprise de réseaux existants joutant les nouvelles conduites posées.

Le coût de ces prestations ponctuelles représente :

- 6,5 jours d'ingénierie à 650 € HT, soit 4 225 € HT ;
- 2,5 jours d'assistance à 370 € HT, soit 925 € HT.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider l'avenant n°1 d'un montant de 5 150 € HT, portant le coût global à 79 400 € HT ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLE C241

Madame Aline CALVAT a sollicité auprès de la mairie une servitude de passage sur la parcelle communale C 241 afin de pouvoir accéder à ses parcelles C 1047 et C 1048 actuellement enclavées.

Après discussion, le conseil municipal, avec 2 abstentions, décide :

- D'accéder à cette demande ;
- De la gratuité de cette servitude mais laisse au demandeur l'entretien de cette parcelle C 241 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame le Maire indique qu'à la demande de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), un vote doit avoir lieu pour le remboursement de frais engagés par les élus et membres du personnel.

Madame Joëlle DAVID a réglé le renouvellement pour 2 ans du nom de domaine du site internet de la commune pour un montant de 37,80 €.

Madame DAVID sort de la salle.

Madame le Maire propose que cette somme lui soit remboursée.

Cette proposition de remboursement est approuvée à l'unanimité des membres présents.

RENOUVELLEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) AU CENTRE DE GESTION

Les conventions de participation du CDG05 (Centre de Gestion 05), attribuées à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) au titre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) arriveront à échéance le 31 décembre 2026.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire a rendu obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, à partir du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties en matière de prévoyance (maintien de salaire à minima en cas d'incapacité et d'invalidité) et à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les garanties en matière de santé (mutuelle complémentaire).

Le CDG05 lance les consultations publiques afin de conclure deux conventions de participation dans le domaine l'une de la prévoyance et l'autre de la santé et propose aux communes intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de se joindre aux procédures de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques prévoyance et santé que le CDG05 va engager ;
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non chacune des conventions de participation en prévoyance et santé souscrites par le CDG05 à compter du 1^{er} janvier 2027.

SUBVENTION ECOLE DE POLIGNY

L'école de Poligny a contacté la commune au sujet de l'opération « Savoir Rouler à vélo » qu'elle souhaite mettre en place cette année pour les élèves et en particulier pour les élèves de CM.

Ce dispositif national, développé dans les écoles primaires depuis 2019, permet aux enfants d'apprendre à circuler à vélo en sécurité et de gagner en autonomie dans leurs déplacements.

En plus de l'activité sportive, il s'agit d'un véritable apprentissage citoyen autour de la sécurité routière, de l'autonomie et des mobilités douces.

L'école doit faire intervenir un « éducateur sportif » agréé par l'éducation nationale pour un coût de 700 €.

La première intervention a eu lieu le jeudi 28 mai après-midi avec tous les élèves de la classe des grands pour : présenter le projet, expliquer les 3 blocs de compétences à acquérir avant la fin du CM2, vérifier les vélos et aborder les questions de sécurité.

Les autres interventions auront lieu la semaine du 8 juin : lundi et mardi matin pour travailler les blocs 1 et 2 grâce à des parcours de maniabilité dans la cour de l'école et sur le parking de

la mairie de Poligny ; le vendredi, seuls les élèves de CM rejoindront à vélo l'école de Saint Bonnet afin de valider le bloc 3 correspondant à la circulation en situation réelle.

L'école de Poligny sollicite donc une aide financière de notre commune pour permettre la mise en place de ce projet concernant 25 enfants dont 7 noyerons.

Madame le Maire propose une subvention de 28 € par enfant de notre commune soit 196 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

• Bilan de la bibliothèque municipale 2025

Madame le Maire laisse la parole à Madame Brigitte LEBIODA pour présenter ce bilan.

La bibliothèque municipale a connu une réorganisation significative au second semestre 2025, accompagnée en cela par les services de la Bibliothèque Départementale (BD) des Hautes-Alpes.

L'organisation spatiale a été revue ainsi qu'une profonde refonte du fonds documentaire.

La bibliothèque dispose au 31 décembre de : 2689 documents référencés, provenant approximativement pour moitié du fonds propre et le complément apporté par la BD, le renouvellement a porté principalement sur les documentaires.

Le fonds global est constitué à 60 % de documents en section adulte et 40 % en section jeunesse (rapport préconisé au niveau national).

Ce renouvellement n'a pu être possible qu'avec un désherbage (documents sortis de l'inventaire) du fonds propre de plus de 1000 ouvrages, principalement en romans dans les deux sections.

Cependant, la totalité du fonds propre ne peut être directement accessible par le public, le nombre de mètres linéaires ayant été revu à la baisse du fait de l'absence de rayonnages.

Une légère diminution du taux de fréquentation (- 8%), de même que du nombre d'emprunts (- 15%), dus en partie à des jours de fermeture pour raison personnelle de la bibliothécaire, même si l'on doit signaler et remercier chaleureusement les personnes ayant pris « au pied levé » la responsabilité de certaines permanences.

Le plus faible chiffre d'emprunts est aussi constitutif du moindre dépôt d'ouvrage à l'école de Poligny.

La bibliothèque a réalisé 20 animations sur l'ensemble de l'année (exposition, conférences, rencontres, ateliers...) rassemblant plus de 520 personnes, ainsi que 2 braderies de livres en avril et août.

Les séances de lecture à l'école de Poligny ont aussi continué, mais sur un nombre de séances moindre (12 contre 18 l'an passé), à la demande des enseignantes.

La bibliothèque compte 103 inscrits en 2025 pour 80 emprunteurs réels, ce qui représente 668 emprunts en section jeunesse, 893 en section adulte (y compris les jeux).

La page Facebook compte 176 inscrits contre 170 en 2024.

Sur un total de 909 heures (soit 0.56 ETP), 36 % sont dévolus aux permanences, 30% aux animations, 29% à la gestion et la communication et 5% à la formation.

Ces chiffres donnent une certaine idée de la fréquentation de la bibliothèque, mais ne reflètent pas nécessairement la réalité du « vécu ».

L'espace dans la salle et son organisation ne permettent en effet pas de prévoir de façon pérenne et confortable des activités tout au long de l'année : nombre d'ouvrages en « réserve » conséquent, fréquents rangements et remises en place.

L'augmentation du nombre d'heures d'ouverture est également souvent soulevée par les usagers.

La commune ne peut pas à l'heure actuelle dédier cette salle uniquement à la bibliothèque.

- **Noël des enfants :**

Un spectacle interactif : Sherlock HOLMES et le mystère de Noël sera présenté le dimanche 13 décembre à la salle polyvalente du Marthouret et représentera un coût pour la commune de 1 350 € HT.

- **Journée nationale « Non au harcèlement » :**

L'école de Poligny recevra le 4 juin le prix « coup de cœur départemental MAE » (Mutuelle Assurance de l'Enseignement) en récompense de leur affiche intitulée « Ici les mots sont des ailes, pas des pierres » réalisée par l'ensemble des élèves de l'école.

A 22 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 08/06/2026, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.